

REMBOURSEMENT POUR LES MASTERS

CHAMPIONNATS D'EUROPE ET CHAMPIONNATS DU MONDE

Le remboursement est limité à la participation de deux compétitions par saison du 1^{er} Septembre au 31 Août.

Tout déplacement avec une performance réalisée inférieure à R6 ne sera pas remboursé.

Toute demande de remboursement sera présentée individuellement sur la Note de Frais de l'EACPA accompagnée des justificatifs.

- **Remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés hors restauration dans la limite de 300 € pour la réalisation d'une performance de niveau régional (R6 à R1)**
- **Remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés hors restauration dans la limite de 500 € pour la réalisation d'une performance de niveau inter-régional (IR4 à IR1)**
- **Remboursement à hauteur de 50% de la totalité des frais engagés hors restauration dans la limite de 700 € pour la réalisation d'une performance de niveau national et + (N4 à IA)**